



Arrêté du **06 AVR. 2022**

**Portant inscription au titre des monuments historiques de la vieille halle au blé à LE MAS-D'AGENAIS
(Lot-et-Garonne)**

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu l'article 113 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDÉRANT l'ancienneté et l'originalité du plan à deux vaisseaux de la vieille halle au blé de LE MAS-D'AGENAIS.

Sur proposition de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 7 décembre 2021,

ARRÊTE

Article premier : Est inscrite en totalité au titre des Monuments historiques la vieille halle au blé, située sur la parcelle 41, d'une contenance de 224 m², conformément au plan ci-annexé, l'ensemble étant situé à LE MAS-D'AGENAIS (Lot-et-Garonne), figurant au cadastre section AB, et appartenant en pleine propriété à la commune de LE MAS-D'AGENAIS (Lot-et-Garonne), demeurant 28 grand'rue, à LE MAS-D'AGENAIS (Lot-et-Garonne), et immatriculée avec le n° SIREN 214 701 591, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

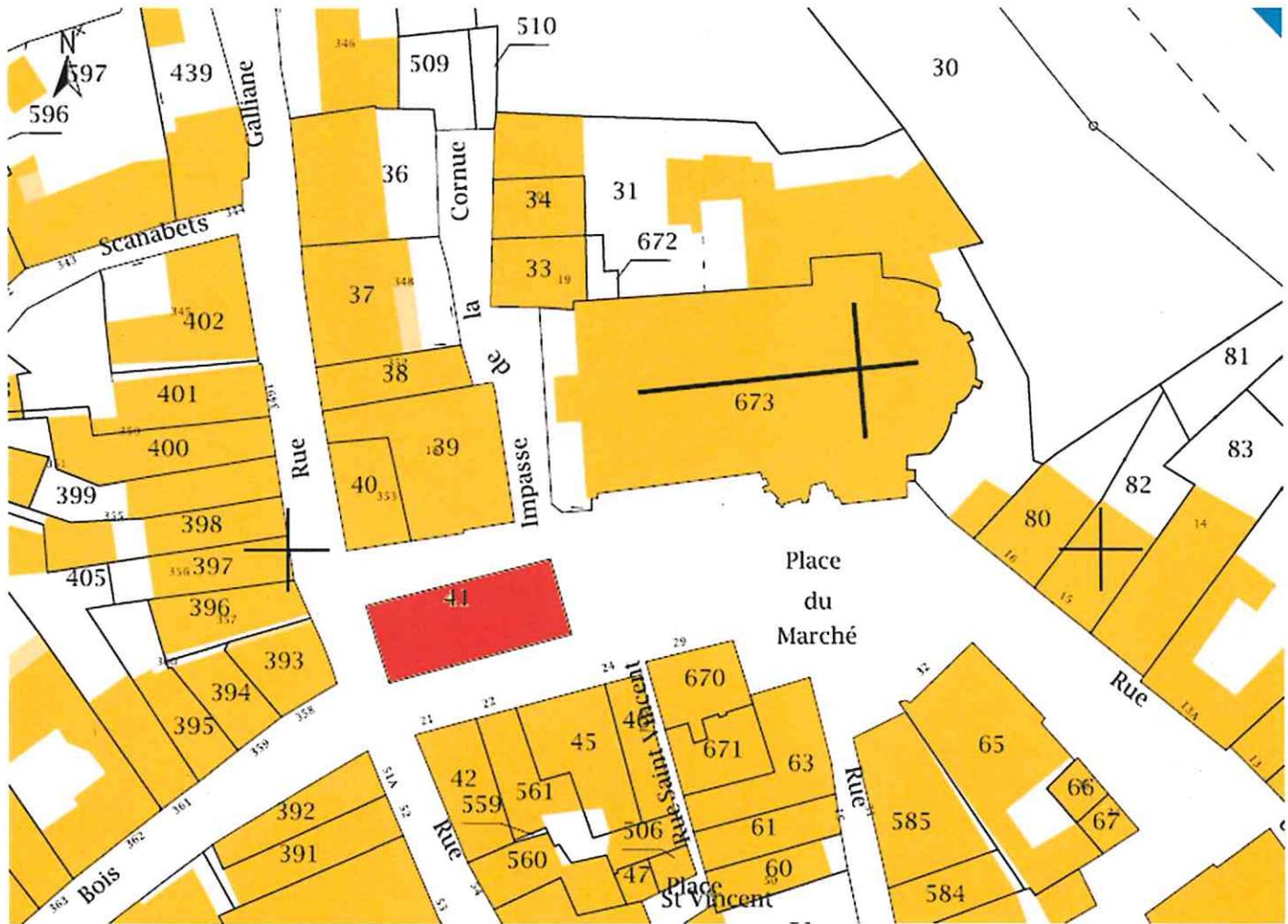
Article 3 : Il sera notifié au préfet du département, au maire et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Bordeaux, le **06 AVR. 2022**

Pour la Préfète,
Le Secrétaire général pour les affaires régionales


Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre des Monuments historiques de la vieille halle au blé de LE MAS-D'AGENAIS (Lot-et-Garonne) :



 Élément inscrit en totalité : vieille halle au blé, située sur la parcelle AB 41